



GUIDE PRATIQUE

**Faire collecter
et recycler**
vos lampes, tubes et
équipements électriques
professionnels usagés

Détenteurs tous secteurs
(bâtiment, industrie, recherche, médical...)



ATTENTE

SOMMAIRE

Recycler vos DEEE, une action nécessaire	5
Les équipements concernés	6
Des solutions de collecte adaptées à vos besoins	8
Comment procéder pour faire appel à nos services ?	11
1. Apport par le détenteur	11
2. Enlèvement standard	11
3. Enlèvement unique	13
4. Enlèvement technique	14
5. Enlèvement synchronisé	15
6. Enlèvement massif	16
Des contenants adaptés	17
Que deviennent les DEEE collectés ?	19
Qui est ecosystem et pourquoi faire appel à nous ?	20





RECYCLER VOS DEEE, UNE ACTION NÉCESSAIRE

En quoi votre entreprise est-elle concernée ?

Votre entreprise porte une responsabilité concernant le recyclage, car elle utilise des Équipements Électriques et Électroniques (EEE) dans le cadre de ses activités et détient très certainement des équipements usagés, considérés comme des déchets.

Elle a le statut réglementaire de « Détenteur ».

« Toute personne qui détient des déchets [...] est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer une élimination conforme ».*

Les Détenteurs d'équipements usagés se doivent donc de les faire traiter dans le respect de la réglementation et des normes environnementales, plutôt que de les jeter au tout-venant.

Quels sont les bénéfices liés au recyclage ?

Les Équipements Électriques et Électroniques (EEE) contiennent des matières polluantes pour l'environnement, mais représentent aussi un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent (métaux, plastiques, verre...). Les bénéfices directs de leur traitement sont multiples.

Pour l'environnement

Réduction des impacts environnementaux grâce à la dépollution des équipements.

Préservation des ressources naturelles à l'aide de la réutilisation des matières récupérées.

Pour votre entreprise

Mise en avant de votre démarche éco-responsable auprès de vos clients afin de valoriser votre image dans un contexte où les attentes concernant la RSE des entreprises sont fortes.

Pour l'intérêt général

Création d'un savoir-faire industriel lié au recyclage en France.

Développement et maintien d'emplois locaux dans le secteur.

* Code de l'environnement Livre V, Titre IV, Déchets.

LES ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS

Lampes et tubes



Lampes
fluocompactes



Lampes
LED



Lampes techniques pour
l'éclairage technique et industriel



Tubes fluorescents
et LED

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques concernés par la réglementation sont répartis selon 14 catégories. **ecosystem** est agréé pour 9 d'entre elles. Liste non exhaustive, pour en savoir plus : contacteznous@ecosystem.eco

1

Gros équipements professionnels



Génie climatique
et traitement de l'air



Froid commercial
alimentaire



Cuisine
professionnelle



Pressing
et blanchisserie

2

Petits équipements professionnels



Équipements de
lavage / séchage



Préparation et
cuisson alimentaire



Préparation
de boissons



Beauté
et soin



Autres petits
équipements

5

Matériels d'éclairage professionnels (hors lampes et tubes)



Appareils
d'éclairage intérieur
et extérieur



Systèmes
de gestion
d'éclairage



Appareils
d'éclairage
de sécurité



Appareils
de signalisation
lumineuse



Enseignes
lumineuses

6

Outils électriques et électroniques professionnels



Machines et outils
industriels / de chantier



Systèmes
d'encaissement



Robotique
industrielle



Matériels de
nettoyage industriel



Moteurs
et pompes

8

Dispositifs médicaux professionnels

Gros dispositifs
d'imagerie
médicaleDispositifs
mobiles
et portablesMobiliers
médicauxÉquipements
d'hygiène et
frigorifiquesDispositifs
de diagnostic
in vitroPostes
de traitement
dentaire

9

Instruments de surveillance et de contrôle professionnels

Appareils
électroniques
de sécuritéBarrières et
équipements de
fermeture sécuriséeInstruments de
mesure et de
contrôleInstruments de
surveillance et
de contrôle des
installations industriellesActionneurs
motorisés pour
application
industrielle

10

Distributeurs automatiques professionnels

Distributeurs
automatiques alimentaires
chauds et froidsFontaines
à boissonMachines à café et
distributeurs automatiques
sur comptoirAutres distributeurs
automatiques
non alimentaires

12

Appareillages d'installation

Appareillages
muraux ou
encastrésAppareillages
de coffretSystèmes
domotiquesAppareillages
de connexion
mobileBatteries de
compensationBornes
de recharge
de véhicule
électrique

13

Équipements de production, stockage et conversion d'énergie

Groupes
électrogènesUPS
(alimentation
sans interruption)Redresseurs,
chargeurs
de courant

Alternateurs

Transformateurs
d'isolement

DES SOLUTIONS DE COLLECTE ADAPTÉES À VOS BESOINS

La remise des équipements électriques usagés à **ecosystem**, c'est la garantie de leur traitement et de leur recyclage dans le respect de la réglementation, suivant les plus hautes exigences environnementales. **ecosystem** vous propose 6 solutions de collecte des équipements usagés en fonction de vos besoins et contraintes.

Le saviez-vous ?

Nos services évoluent !

Afin de mieux répondre à vos besoins, **ecosystem** expérimente de nouvelles solutions de collecte. Accédez à tout moment à nos solutions en vous connectant sur :

www.ecosystem.eco/fr/article/collecte-btob



APPORT SUR POINT DE COLLECTE

Vous avez besoin de vous défaire d'équipements électriques usagés que vous êtes en mesure de transporter par vos propres moyens chez un distributeur de matériel professionnel auprès duquel vous disposez d'un compte ?

- 1 **Profitez de votre passage dans l'une des agences de votre distributeur** pour déposer votre matériel usagé dans les bacs mis à votre disposition dans l'espace recyclage.



ENLÈVEMENT SUR SITE

Votre activité et vos locaux vous permettent de rassembler et stocker plus de 500 kg / 2,5 m³ de DEEE sur un site ?

Votre besoin est régulier

2. Enlèvement standard

- Pour collecter vos DEEE tout au long de l'année, **ecosystem met à votre disposition des bacs qui vous sont livrés sur site**, puis vient, à votre demande, les récupérer une fois qu'ils sont remplis. De nouveaux contenants vides vous sont alors remis en échange.

Votre besoin est ponctuel : différentes solutions s'offrent à vous

3. Enlèvement unique

Si, de manière exceptionnelle, vous avez besoin de vous défaire d'un lot de DEEE professionnels, de lampes ou de tubes, ecosystem vient les récupérer sur site.

- Les DEEE professionnels doivent être déposés au sol, sur roulettes, sur palettes ou dans des contenants fournis par vos soins (pour les petits équipements). Les lampes et tubes sont à stocker dans les contenants

ecosystem dédiés, mis à votre disposition au préalable.

- **Pour les DEEE des catégories 1, 8 et 10, l'enlèvement se déclenche sans seuil minimum de poids** (solution expérimentale mise en place pour une durée d'un an à partir du 09/09/2020).

4. Enlèvement technique

- **ecosystem reprend également des équipements très volumineux** (d'une dimension supérieure à 100 x 120 x 200 cm) ou difficiles d'accès et nécessitant des moyens de manutention adaptés, en mettant en place une logistique spécifique (camion grue par exemple).

5. Enlèvement synchronisé

- Dans le cas d'un remplacement d'équipement et à la demande du fabricant, **ecosystem** vient récupérer l'équipement usagé le même jour que la livraison de l'équipement neuf.

6. Enlèvement massifié

- Pour des volumes supérieurs à 30 m³ de DEEE, **ecosystem** procède à l'enlèvement de vos équipements usagés dans une benne fournie au préalable ou conditionnés sur palette par vos soins.

La solution se trouve peut-être chez l'un de vos prestataires !

ecosystem travaille avec de nombreux acteurs qui sont des relais de la collecte des DEEE : installateurs, entreprises de facility management, de maintenance, de génie électrique et climatique...

Renseignez-vous auprès de vos prestataires pour savoir s'ils sont déjà en contrat avec **ecosystem**. Dans ce cas, ils pourront récupérer vos équipements lorsqu'ils interviennent dans vos locaux pour les remettre à **ecosystem** via leurs propres contenants de collecte.

DÉTAIL DES SERVICES PROPOSÉS



Massification et transport des DEEE par **ecosystem**
pour remise à un centre de traitement pour leur dépollution, démantèlement,
valorisation énergétique et recyclage, en France

COMMENT PROCÉDER POUR FAIRE APPEL À NOS SERVICES ?

1

Apport par le détenteur

Conditions à remplir

Cette solution de collecte s'applique au petit matériel que vous pouvez transporter par vos propres moyens.

Marche à suivre

- Repérez le point de collecte le plus proche sur : www.ecosystem.eco/fr/recherche-point-de-collecte
- Rendez-vous dans l'agence du distributeur professionnel dans laquelle vous êtes client pour y déposer gratuitement les équipements dont vous souhaitez vous défaire.
- Pour les autres points d'apport, une fois que vous avez identifié le plus proche de chez vous, contactez **ecosystem** par mail à : contacteznous@ecosystem.eco pour organiser la dépose de vos équipements usagés, sans frais.

Obtention d'une attestation

Votre point de collecte peut vous remettre directement un certificat de prise en charge/collecte de vos déchets, sur demande.



Principe

Vous déposez vos équipements usagés directement dans les bacs de recyclage mis à disposition dans l'un des points de collecte du réseau **ecosystem** en France.

2

Enlèvement standard

Conditions à remplir

- Cette solution de collecte s'applique lorsque vous avez des besoins récurrents et pour vous défaire de grandes quantités de :
 - déchets d'équipements électriques (≥ 500 kg ou $2,5$ m³);
 - lampes ou tubes (≥ 1200 unités).
- Afin de transférer la responsabilité de vos déchets vers **ecosystem**, vous devez contractualiser votre demande et signer une « Convention d'enlèvement ». En termes de logistique, vous serez alors pris en charge par **ecosystem** comme « Point d'enlèvement », sur lequel venir collecter vos bacs.
- Une caution vous sera demandée en échange des bacs de collecte.



Principe

ecosystem vous livre des bacs de collecte sur site, et vient les récupérer sur demande pour les acheminer vers un centre de traitement. À chaque récupération de bacs pleins, de nouveaux vous sont livrés.



Marche à suivre

- Faites une demande de « Convention d'enlèvement » directement à partir de ce lien : www.ecosystem.eco/fr/formulaire/partenaire-collecte
- Après étude de votre demande, vous recevez par mail la convention à nous retourner complétée et signée par courrier, en 2 exemplaires.
- Après activation de votre compte, vous recevrez des identifiants pour accéder à « Mon espace » sur : www.ecosystem.eco.

Depuis ce portail, vous pourrez :

- déclarer un « Point d'enlèvement », site privé (non ouvert au public) sur lequel **ecosystem** viendra livrer et récupérer vos bacs de collecte ;
- faire des demandes d'enlèvement de vos bacs lorsqu'ils sont pleins.

Obtention d'une attestation

Une fois les DEEE et/ou lampes collectés et remis à la filière de recyclage, une « Attestation de remise à la filière » indiquant que les déchets ont bien été réceptionnés par le centre de traitement sera mise à disposition dans votre espace personnel.

Caution à verser pour les bacs de collecte

Lorsque vous faites une demande d'enlèvement de déchets d'équipements auprès d'**ecosystem**, un dépôt de garantie vous est demandé, en fonction du nombre de contenants mis à votre disposition sur tous vos sites.

CONTENANTS	CAUTION
1 à 5	150 €
6 à 10	300 €
11 à 25	500 €
26 à 50	1 300 €
50 à 75	2 500 €
75 à 100	3 700 €
+ de 100	50 € par conteneur supplémentaire

NB : la convention d'enlèvement ne relève pas du Code des marchés publics. Les établissements publics peuvent payer le dépôt de garantie qui ne correspond pas au paiement d'une prestation. Une quittance pro-forma vous est fournie afin de simplifier vos démarches administratives.



Principe
ecosystem vient récupérer votre ou vos équipements sur demande pour un acheminement vers un centre de traitement.



Cette solution d'enlèvement sans seuil pour les catégories 1, 8 et 10 est mise en place de façon temporaire pour une durée d'un an à compter du 09/09/2020 pour expérimentation et s'applique en France métropolitaine.

3

Enlèvement unique

sans seuil de poids pour les catégories 1, 8 et 10

Conditions à remplir

Cette solution de collecte s'applique lorsque vous souhaitez vous débarrasser de manière exceptionnelle d'un lot de plus de 500 kg d'équipements usagés professionnels ou de plus de 1 200 lampes ou 1 200 tubes.

⚠ Exception : sans seuil de poids minimum pour les catégories 1, 8 et 10 de DEEE professionnels (voir détail pages 6-7) :

1 - Gros équipements professionnels : pompe à chaleur, rooftop, centrale de traitement d'air, armoire frigorifique, chaudière, aérotherme, hotte aspirante, machine à laver, machine de nettoyage à sec...

8 - Dispositifs médicaux professionnels : scanner, lit médicalisé, appareil de radiographie, appareil d'échographie, microscopes, machine de dialyse, couveuse, poste de traitement dentaire...

10 - Distributeurs automatiques professionnels : distributeur de boissons et snacks, fontaine à eau, machine à café...

Marche à suivre

- Rendez-vous sur : www.ecosystem.eco/fr/formulaire/enlevement pour faire votre demande d'enlèvement.
- Remplissez le formulaire d'inscription en ligne.
- Un logisticien prendra ensuite contact directement avec vous pour organiser l'enlèvement sur site.
- Le jour de l'enlèvement, les équipements doivent être prêts à charger : déposés au sol, sur roulettes, sur palette ou regroupés dans un contenant fourni par vos soins pour les petits équipements, dans un espace facilement accessible.

Obtention d'une attestation

Une « Attestation de remise à la filière » indiquant que les déchets ont bien été réceptionnés par le centre de traitement pourra vous être envoyée sur demande.



4

Enlèvement technique



Principe

ecosystem vous propose une solution de reprise dédiée aux très gros équipements ou aux équipements difficiles d'accès, en adaptant la logistique et la technique aux contraintes pour les collecter et les transporter. Il n'y a pas de bacs de collecte mis à disposition car il est nécessaire de déployer des moyens spécifiques : camion, plateforme ou plateau, grue...

Conditions à remplir

Cette solution de collecte s'applique lorsque vous détenez des équipements très volumineux (d'une dimension supérieure à 100 x 120 x 200 cm).

Les actions suivantes restent à votre charge (au niveau financier et logistique). Afin de vous accompagner dans vos démarches, **ecosystem** peut vous mettre en contact avec un prestataire :

- Manutention spécifique (portage dans les escaliers, évacuation par une fenêtre...);
- Mise en « lots » des équipements;
- Démontage des équipements.

Marche à suivre

- Rendez-vous sur <https://etech.ecosystem.eco> pour réaliser votre demande d'enlèvement.
- Déclarez votre site d'enlèvement, les types d'équipements, les conditions particulières d'accès... **ecosystem** étudiera votre demande afin de déterminer les moyens logistiques adaptés à la récupération de vos équipements usagés.
- Un logisticien prend ensuite contact directement avec vous pour organiser l'enlèvement sur site.
- Le jour de l'enlèvement, mettez l'équipement à disposition selon les modalités définies en amont.

Obtention d'une attestation

Une fois les DEEE collectés et remis à la filière de recyclage, une « Attestation de remise de déchets à un centre de traitement » vous sera envoyée par mail.

5

Enlèvement synchronisé



Principe
ecosystem s'organise avec la société auprès de laquelle vous avez acheté des équipements neufs pour récupérer les équipements usagés le même jour que la livraison d'équipements neufs, directement sur site.

Conditions à remplir

Cette solution de collecte s'applique lorsque vous détenez des équipements de la même marque que celle des équipements qui vont vous être livrés.

Marche à suivre

- Faites part de votre demande à la société auprès de laquelle vous avez acheté vos nouveaux équipements, qui effectuera les démarches directement auprès d'**ecosystem**.
- Le jour de l'enlèvement, préparez l'équipement au sol prêt à charger.

Obtention d'une attestation

Une fois les DEEE collectés et remis à la filière de recyclage, une « Attestation de remise à la filière » indiquant que les déchets ont bien été réceptionnés par le centre de traitement, vous sera envoyée par mail.



6

Enlèvement massif

Conditions à remplir

Cette solution de collecte s'applique lorsque vous souhaitez vous défaire ponctuellement de déchets d'équipements électriques en grande quantité (volume $\geq 30 \text{ m}^3$).



Principe

ecosystem vient récupérer vos équipements sur demande pour les acheminer vers un centre de traitement. En fonction de vos besoins, vos équipements peuvent être conditionnés sur palette ou regroupés dans une benne, fournie au préalable par **ecosystem**.

Marche à suivre

- Rendez-vous sur <https://etech.ecosystem.eco> pour réaliser votre demande d'enlèvement.
- Une attestation vous sera demandée pour confirmer que vous avez bien séparé, si le cas se présente, les sources lumineuses des équipements (les lampes sont à collecter dans des bacs à part).
- Un logisticien prendra ensuite contact directement avec vous pour organiser la livraison d'une benne puis son enlèvement sur site, et/ou la récupération des équipements conditionnés par vos soins sur palette.

Obtention d'une attestation

Une fois les DEEE collectés et remis à la filière de recyclage, une « Attestation de remise à la filière » indiquant que les déchets ont bien été réceptionnés par le centre de traitement vous sera envoyée par mail.

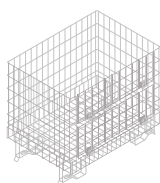
Le saviez-vous ?

La solution se trouve peut-être chez l'un de vos prestataires !

ecosystem travaille avec de nombreux acteurs qui peuvent être des relais pour la collecte de vos DEEE : installateurs, entreprises de facility management, de maintenance, de génie électrique et climatique... Renseignez-vous auprès de vos prestataires pour savoir s'ils sont en contrat avec **ecosystem**, ils pourront ainsi récupérer vos équipements lorsqu'ils interviennent dans vos locaux et les déposer dans leurs contenants de collecte **ecosystem**.

DES CONTENANTS ADAPTÉS

POUR LES DEEE PROFESSIONNELS



Équipements petits à moyens

Conteneur Fil service standard

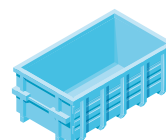
Volume utile 1,3 m³ / 500 kg
L 120 cm x P 100 cm x H 112,5 cm
Emprise au sol : 1,2 m²



Équipements de grande taille

Conteneur Galva service standard

Volume utile 1,85 m³ / 750 kg
L 167 cm x P 117 cm x H 115 cm
Emprise au sol : 1,92 m²



Forts volumes d'équipements

Benne service massifié

Environ 30 m³
L 3 m x P 6,20 m x H 2,40 m
Emprise au sol : 10 m²

SI VOS ÉQUIPEMENTS SONT LOURDS OU ENCOMBRANTS, POSEZ-LES À PROXIMITÉ DU BAC DE COLLECTE



Équipements mobiles sur roulettes

Taille maximale :
L 1,2 m x P 1 m x H 2 m
Poids maximum : 250 kg



Équipements à fixer solidement sur palette

Taille maximale :
L 1,2 m x P 1 m x H 2 m
Poids : entre 50 et 500 kg

POUR LES LAMPES ET TUBES



Conteneur lampes

Capacité de 1 200 lampes
L 120 cm x P 80 cm x H 100 cm
Emprise au sol : 1 m²



Conteneur tubes

Capacité de 1 200 tubes
L 160 cm x P 100 cm x H 95 cm
Emprise au sol : 1,6 m²

Visuels et dimensions non contractuels susceptibles d'évolution.



QUE DEVIENNENT LES DEEE COLLECTÉS ?

Les DEEE remis à **ecosystem** sont acheminés vers des centres de traitement où ils sont dépollués et traités selon les étapes suivantes :



QUI EST ECOSYSTEM ET POURQUOI FAIRE APPEL À NOUS ?

ecosystem est votre partenaire pour la dépollution et le recyclage des équipements électriques professionnels usagés ou hors d'usage.

Éco-organisme à but non lucratif et agréé par les Pouvoirs publics, **ecosystem** est issu de la fusion entre **Récylum** et **Eco-systèmes** en 2018. Il coordonne la collecte, la dépollution et le recyclage des DEEE ménagers et professionnels, des lampes ainsi que des petits appareils extincteurs.

4 BONNES RAISONS DE FAIRE APPEL À ECOSYSTEM



Une structure solide composée de 140 collaborateurs avec une expertise forte dans des domaines complémentaires (logistique, technique, R&D...) afin de collecter, dépolluer et recycler les équipements électriques de manière efficiente.



Grâce à son expérience, **ecosystem** propose des solutions de collecte répondant à vos contraintes, en s'appuyant sur une organisation adaptée à la gestion de gros volumes de collecte et de traitement des DEEE.



solides et expérimentés pour la collecte et le traitement (dépollution, recyclage, valorisation...) des équipements électriques usagés. Des partenaires soigneusement sélectionnés pour leur expertise.



de DEEE professionnels collectés, dépollués et recyclés en 2019.

nos missions



ACCOMPAGNER

les Producteurs pour remplir leurs obligations réglementaires



INFORMER

les Producteurs et détenteurs sur les enjeux réglementaires et environnementaux liés au recyclage de leurs équipements



COLLECTER

les DEEE ménagers et professionnels, les lampes et petits appareils extincteurs sur l'ensemble du territoire (DROM-COM compris)



FAIRE RECYCLER

les équipements électriques et les petits extincteurs dans des conditions respectueuses de l'environnement



SOUTENIR

les Producteurs dans leur démarche d'éco-conception



GARANTIR

une traçabilité du recyclage des équipements collectés

NOTES



A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.





0 809 540 590

Service gratuit
+ prix appel

contacteznous@ecosystem.eco

www.ecosystem.eco